



## Le Conseil d'administration

**CHARRON Jacques**  
Président,  
Maire de Vatteville la Rue (76)

**NOURRY Jean-Pierre**  
Vice-président,  
Maire délégué de Noues de Sienne (14)

**CHARLIER François**  
Vice-président,  
Vice-président de l'Agglomération  
Seine-Eure (27)

**CORBIERE Julien**  
Vice-président,  
Maire de Champsecret (61)

**ATINAULT Marie**  
Secrétaire,  
Vice-présidente de la Métropole Rouen  
Normandie (76)

**LEVILLAIN Gérard**  
Trésorier,  
Adjoint au maire de Canteleu (76)

**COLLEONY Jean-Marie**  
Adjoint au maire de La Londe (76)

**DUFOUR René**  
Maire des Damps (27)

**GILLES Pierrick**  
Maire du Mesnil-Jourdain (27)

**LEMOINE Gérard**  
Maire de Saint Nicolas des Bois (61)

**SUZANNE Guy**  
Maire délégué de Belforêt en Perche (61)

**WURCKER Guy**  
Adjoint au maire de Canteleu (76)



## Un réseau au service des élus

Depuis plus de 80 ans, le réseau des Communes et Collectivités forestières accompagne les élus et œuvre du niveau local jusqu'au niveau national, pour valoriser les territoires forestiers et placer la forêt et le bois au cœur du développement local.

En 2017, à l'initiative d'élus des cinq départements normands, l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie a été créée.

Notre association regroupe des collectivités normandes propriétaires ou non de forêts. Elle constitue une force pour faire valoir les préoccupations et les volontés des élus.



## Nos missions

### Représenter et défendre les intérêts des collectivités forestières

Une force pour faire valoir vos préoccupations d'élus locaux, garants de l'intérêt général

### Accompagner les collectivités dans la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois

Une expertise technique connue et reconnue

### Informier et former les élus sur les thématiques forestières

Un conseil éclairé : voirie et transport du bois, biodiversité, loisirs en forêt, bois énergie et chaufferies collectives, construction bois...

L'interlocuteur privilégié des élus normands pour toutes les questions liées à la forêt, à la filière et à l'utilisation du bois.

## Le barème de cotisations

### Communes

Adhésion d'une commune de moins de 500 habitants	100 €
de 500 à 3 000 habitants	200 €
de 3 001 à 20 000 habitants	500 €
de 20 001 à 50 000 habitants	1 000 €
de plus de 50 000 habitants	1 500 €

### EPCI

Adhésion d'une collectivité de moins de 50 000 habitants	500 €
de 50 001 à 100 000 habitants	1 500 €
de 100 001 à 500 000 habitants	3 000 €
de plus de 500 000 habitants	4 000 €

### Autres collectivités

Adhésion de la Région	5 000 €
Adhésion d'un département	2 000 €
Adhésion d'un PNR	300 €

### Groupements et syndicats forestiers publics

Adhésion d'un GSF, GF, Syndicat intercommunal	100 €
---	-------